

« Une nuit pour la vie », une action menée par les jeunes pour les jeunes


Créée en 1996 par des jeunes, l'association nationale « La Route des jeunes » a pour objectif de lutter contre les accidents de la route par la responsabilisation. Partant de l'idée que, lorsque les jeunes parlent aux jeunes, l'impact du discours perd sa connotation moralisatrice et augmente considérablement sa force, les membres de l'association, tous bénévoles, s'engagent à dire et à montrer qu'on peut à la fois être usager de la route, jeune et responsable : « *oui, certaines règles doivent être respectées pour préserver la vie, notre vie, celle de nos passagers, celles des autres usagers que nous croisons. La vie est une fête, la route ne doit pas tuer la fête. On peut, on doit, être jeune et être responsable.* »

L'action « Une nuit pour la vie », principale activité de l'association, se déroule dans les discothèques. Des volontaires de la Route des

jeunes (ayant tous entre 15 et 24 ans) proposent aux conducteurs qui arrivent de déposer les clés de leur véhicule à l'entrée de l'établissement en échange d'une entrée et d'une boisson non alcoolisée gratuites. Les conducteurs participants doivent souffler dans un éthylomètre en sortant pour récupérer leurs clés de voiture. Les volontaires de la Route des jeunes proposent également à ceux qui n'ont pas participé à l'opération de souffler dans un alcootest afin de faire prendre conscience à tous de leurs limites.

Les résultats de cette opération sont encourageants et montrent une prise de conscience de plus en plus grande des jeunes. Dans les départements où l'association est intervenue plusieurs fois, elle a noté une évolution positive des réactions du public : à la première « Nuit pour la Vie », 40 % des clefs en moyenne sur l'ensemble des

discothèques ont été récoltées. Trois mois après, 60 % des conducteurs ont bien voulu participer à l'action. Et à la troisième venue dans le département, ce chiffre a dépassé 80 %.

Directement en amont des prises de risque, cette opération, au même titre que les actions voisines menées par d'autres acteurs (opérations Nez rouge, Capitaine de soirée, ...) semble tout à fait à même de limiter l'accidentalité au sortir des boîtes de nuit. Dommage que de tels dispositifs ne soient pas organisés sur l'ensemble du territoire chaque week-end... 

La Route des jeunes

145, avenue de Suffren 75015 Paris
Téléphone/télécopie : 01 40 56 33 51
Mél. : routedesjeunes@nameplanet.com
www.laroutedesjeunes.org

La sécurité routière au niveau local

La politique nationale de sécurité routière est, pour une large part, mise en œuvre dans les départements. Et c'est au représentant de l'État, le préfet, de faire appliquer ces décisions sur le terrain. Il s'appuie pour cela sur une organisation très structurée.

- Chaque préfet désigne un chef de projet qui, lui-même, s'appuie sur un « coordinateur sécurité routière ». Le chef de projet anime très régulièrement les réunions du pôle de compétences État : elles lui permettent de s'assurer de l'implication effective de toutes les administrations concernées par les actions de sécurité routière, de l'Éducation à l'Équipement.

- Le préfet établit, en collaboration avec le procureur de la République, un plan départemental de contrôles, pour que ceux-ci soient

effectués en fonction de l'analyse de l'accidentologie locale et dans une logique de prévention de l'accident. Le préfet a également pour mission d'encourager les collectivités territoriales (le conseil général, les mairies) et les acteurs locaux (les milieux socioprofessionnels et associatifs, les médias) à se regrouper en partenariat, à fédérer leurs forces et leurs moyens et à mener des actions communes.

- Le préfet informe les parlementaires sur les orientations nationales, sur le diagnostic de l'insécurité routière dans le département ainsi que sur les programmes d'actions de l'État.

- Enfin, chaque préfet bénéficie d'un réseau d'inspecteurs départementaux de sécurité (IDSR) qu'il nomme. Émanant des services de l'État (DDE, police, gendar-

merie, Samu, sapeurs pompiers, enseignants) ou de milieux professionnels (auto-écoles, entreprises), les IDSR réalisent les enquêtes Réagir et aident à l'organisation de nombre d'actions locales de prévention.

L'action locale s'inscrit dans le plan départemental d'actions de sécurité routière. Tous les ans, dans chaque département, les partenaires publics, privés et associatifs se concertent pour définir ensemble des priorités et des actions adaptées au diagnostic de sécurité, réalisé à partir d'une analyse de l'accidentologie locale. 